

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 MAI 2016 À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault  
Louise Poirier  
Katy Dupuis  
Raymond Rougeau  
Renald Breault  
Kimberly St Denis  
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-224

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, **en retirant le point 17** Adoption du Règlement d'emprunt numéro 148 décrétant des travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin du Lac-Gratten, de la route 341 jusqu'à la limite du territoire de la municipalité de Rawdon, correspondant à une distance estimée de 5,3 kilomètres et autorisant une dépense et un emprunt de 1 865 150 \$, **et le point 29** Octroi de contrat – Achat d'un camion 10 roues avec équipements à neige – Service des travaux publics, **et en ajoutant le point 59.1** Tournoi de golf – Chevaliers de Colomb.

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2016
4. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal du 25 avril 2016
5. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
  - 5.1 Éric Simard – 3347, 2<sup>e</sup> Avenue – Lot 4 994 878 – Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal
  - 5.2 9320-0699 Québec inc. – Rue Queen – Lots 4 994 771 et 4 994 775 – Zone 2 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Construction bâtiment principal – 2<sup>e</sup> présentation
  - 5.3 Jean-René Lane et Anne Beauséjour – 3535, rue Church – Lot 4 994 786 – Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Construction d'un bâtiment accessoire
  - 5.4 Michel Ouellette – 6503, boulevard Pontbriand – Lots 9A-3 et 10A-5, rang 09 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction d'un bâtiment accessoire
  - 5.5 9182-8277 Québec inc. – 3886-3888, rue Queen – Lot 5 301 498 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal
  - 5.6 United Church of Canada – 3253, 4<sup>e</sup> Avenue – Lot 5 785 495 – Zone 8 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal
  - 5.7 9224-7170 Québec inc. – 3839, rue Queen – Lot 5 301 539 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal
  - 5.8 Bastien Construction et Habitation inc. – (3828), rue Liszt – Lot 5 300 508 – Zone 1 au PIIA (Domaine de l'Harmonie) Règlement numéro 1004 – Construction d'un bâtiment principal
6. Présentation du Plan d'action Environnement 2016-2017
7. Adoption du Plan d'action Environnement 2016-2017
8. Présentation de la politique de l'arbre

9. Première période de questions

**AVIS DE MOTION**

10. Avis de motion — Règlement numéro 99-2016 sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés
11. Avis de motion — Règlement numéro 48-2016-1 modifiant le Règlement numéro 48-2016 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables
12. Avis de motion — Règlement numéro 116-03-8 modifiant le Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements concernant les dispositions sur le bruit

**RÈGLEMENTS**

13. Adoption du Règlement numéro 87-2016 pour des travaux d'entretien d'été tarifés sur une partie privée du chemin du Lac-Huard
14. Adoption du Règlement numéro 91-2016 pour des travaux d'entretien tarifés de la rue privée Oak Hill
15. Adoption du Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
16. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 147 décrétant des travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin Bélair, entre le chemin du Lac-Morgan et la limite du territoire de la municipalité de Rawdon, correspondant à une distance estimée de trois (3) kilomètres et autorisant une dépense et un emprunt de 971 060 \$
17. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 148 décrétant des travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin du Lac-Gratten, de la route 341 jusqu'à la limite du territoire de la municipalité de Rawdon, correspondant à une distance estimée de 5,3 kilomètres et autorisant une dépense et un emprunt de 1 865 150 \$ **(Retiré)**
18. Adoption du Règlement 372-89-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'événements
19. Adoption du Règlement numéro 402-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'événements
20. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 7 logements dans la zone R4-92 – Chemin Saint-Alphonse.
21. Adoption du Règlement numéro 402-38-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'abroger le chapitre 15

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

22. Octroi de contrat – Agence de sécurité 2016
23. Contrat de service – Service animalier « Projet pilote »
24. Octroi de contrat – Réparation d'un camion 10 roues International 2014 – Service des travaux publics
25. Octroi de contrat – Pièces d'asphalte sur diverses rues 2016
26. Octroi de contrat – Nettoyage d'égout 2016
27. Octroi de contrat – Modules de jeux et structures – Parcs municipaux
28. Octroi de contrat — Travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire de Rawdon — Centre Metcalfe
29. Octroi de contrat – Achat d'un camion 10 roues avec équipements à neige – Service des travaux publics **(Retiré)**
30. Octroi de contrat – Acquisition d'îlots de récupération – Lieux publics - Parc des chutes Dorwin

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

31. Demande d'achat de propriété municipale – M. Gaétan Primeau – Section du lot 5 302 625 – Rue Vital-Perreault
32. Dépôt des états financiers comparatifs
33. Affectation — Remboursement des assurances – Vol du véhicule « Bobcat »
34. Modification de la résolution 16-122 – Acquisition d'un véhicule — Service des loisirs et de la culture
35. Autorisation de signature - Lettre d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1084 - Bibliothèque Alice-Quintal
36. Contrat de travail - Directeur du Service de la sécurité incendie

37. Signature du contrat de travail - Directrice du Service des loisirs et de la culture
38. Santé et sécurité au travail – Programme & plan d’action – Service de la sécurité incendie
39. Embauche étudiants – Saison estivale 2016 — Service des loisirs et de la culture
40. Embauche étudiants – Constables spéciaux — Saison estivale 2016
41. Escouade tricolore – Service de la planification et du développement du territoire — Saison estivale 2016
42. Embauche de surveillants-sauveteurs – Plage municipale — Saison estivale 2016
43. Embauche temporaire d’un coordonnateur en chef - Chutes Dorwin - Saison 2016
44. Embauche d’une étudiante – Bibliothèque Alice-Quintal
45. Comité du service animalier – Nomination d’un employé municipal
46. Autorisation – Chiens – Parc des chutes Dorwin – Projet pilote — Saison estivale 2016
47. Service de location d’embarcations non motorisées – Plage municipale – Saison estivale 2016
48. Société de sauvetage — Budget supplémentaire
49. Bibliothèque – Modifications à l’horaire et augmentation du nombre de prêts permis
50. Permis de réunion – Rendez-vous de juillet
51. Fête du Canada – Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016
52. Demande de soutien municipal – Friday Friends
53. Demande d’aide financière — Association de parents d’enfant trisomique-21 Lanaudière
54. Demande d’aide financière — Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
55. Augmentation de la tarification - Écocentre
56. Certificat de paiement numéro 8 – Augmentation de la capacité de traitement de l’usine d’eau potable St-Patrick — Bernard Malo inc.

#### **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

57. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
  - 57.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
  - 57.2 Liste des chèques émis
  - 57.3 Liste des chèques annulés
  - 57.4 Liste des prélèvements
  - 57.5 Liste des engagements
  - 57.6 Liste des virements budgétaires
  - 57.7 Journal des salaires nets
58. Correspondance
59. Affaires nouvelles
  - 59.1 Tournoi de golf – Chevaliers de Colomb **(Ajout)**
60. Deuxième période de questions
61. Levée de la séance

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2016 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2016 à 11 h 30 ont été remises aux membres du conseil.

16-225 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D’approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2016 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2016 à 11 h 30, tels que remis aux membres du conseil.

#### 4. COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2016

16-226 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 avril 2016 du comité consultatif d’urbanisme (CCU).

5. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 avril 2016.

16-227 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter les demandes de permis ci-après mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente :

5.1 ÉRIC SIMARD – 3347, 2<sup>E</sup> AVENUE – LOT 4 994 878 – ZONE 6 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

5.2 9320-0699 QUÉBEC INC. – RUE QUEEN – LOTS 4 994 771 ET 4 994 775 – ZONE 2 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL – 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION

5.3 JEAN-RENÉ LANE ET ANNE BEAUSÉJOUR – 3535, RUE CHURCH – LOT 4 994 786 – ZONE 6 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

5.4 MICHEL OUELLETTE – 6503, BOULEVARD PONTBRIAND – LOTS 9A-3 ET 10A-5, RANG 09 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

5.5 9182-8277 QUÉBEC INC. – 3886-3888, RUE QUEEN – LOT 5 301 498 – ZONE 7 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

5.8 BASTIEN CONSTRUCTION ET HABITATION INC. – (3828), RUE LISZT – LOT 5 300 508 – ZONE 1 AU PIA (DOMAINE DE L'HARMONIE) RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

De préciser que les demandes de permis ci-après mentionnées, sont acceptées par le conseil municipal selon les conditions suivantes :

5.6 UNITED CHURCH OF CANADA – 3253, 4<sup>E</sup> AVENUE – LOT 5 785 495 – ZONE 8 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Le conseil est d'avis que le projet de rénovation doit se traduire par la réparation du mur de brique actuel, le tout suivant l'une des deux (2) recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

5.7 9224-7170 QUÉBEC INC. – 3839, RUE QUEEN – LOT 5 301 539 – ZONE 7 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Le conseil est d'avis que tout remplacement d'une partie ou de la totalité du revêtement de toiture en tôle doit être fait par une tôle pré-peinte de couleur grise (couleur similaire au versant avant), en précisant toutefois que le modèle peut ne pas être similaire au modèle à *la Canadienne* utilisé sur le versant avant.

6. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT 2016-2017

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le Plan d'action Environnement 2016-2017.

7. ADOPTION DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT 2016-2017

CONSIDÉRANT la présentation du Plan d'action Environnement 2016-2017 par le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur François Dauphin.

16-228 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Plan d'action Environnement 2016-2017, tel que présenté par le directeur général et secrétaire trésorier.

8. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier, présente la politique de l'arbre.

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

**AVIS DE MOTION**

10. AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 99-2016 SUR LE COLPORTAGE, LA VENTE ITINÉRANTE ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

16-229 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 99-2016 sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés.

11. AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2016 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES

16-230 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2016-1 modifiant le Règlement numéro 48-2016 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables.

12. AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 116-03-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 116-03 RELATIF AUX NUISANCES ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUR LE BRUIT

16-231 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 116-03-8 modifiant le Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements concernant les dispositions sur le bruit.

**RÈGLEMENTS**

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 87-2016 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN DU LAC-HUARD

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la partie privée du chemin du Lac-Huard pour des travaux d'entretien d'été tarifés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-232 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 87-2016 pour des travaux d'entretien d'été tarifés sur une partie privée du chemin du Lac-Huard, tel que remis aux membres du conseil.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 91-2016 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN TARIFÉS DE LA RUE PRIVÉE OAK HILL

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la rue privée Oak Hill pour des travaux d'entretien tarifés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-233 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 91-2016 pour des travaux d'entretien tarifés de la rue privée Oak Hill, tel que remis aux membres du conseil.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 96-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Rawdon doit être au moins de 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est divisé en 6 districts électoraux et qu'il y a lieu de redéfinir certains districts de manière à répondre aux exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 février 2016, que le premier projet de règlement a été adopté le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 10 avril 2016, conformément à l'article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a fait l'objet d'aucune opposition;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-234 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 147 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION, DE RÉHABILITATION DU DRAINAGE PLUVIAL ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN BÉLAIR, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA LIMITE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON, CORRESPONDANT À UNE DISTANCE ESTIMÉE DE TROIS (3) KILOMÈTRES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 971 060 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin Bélaïr, entre le chemin du Lac-Morgan et la limite du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux sont évalués à 971 060 \$;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'octroi d'une aide financière du ministère des Transports (MTQ) dont la demande a déjà été formulée auprès de ce ministère;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-235 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 147 décrétant des travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin Bélair, entre le chemin du Lac-Morgan et la limite du territoire de la municipalité de Rawdon, correspondant à une distance estimée de trois (3) kilomètres et autorisant une dépense et un emprunt de 971 060 \$, tel que remis aux membres du conseil.

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 148 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION, DE RÉHABILITATION DU DRAINAGE PLUVIAL ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-GRATTEN, DE LA ROUTE 341 JUSQU'À LA LIMITE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON, CORRESPONDANT À UNE DISTANCE ESTIMÉE DE 5,3 KILOMÈTRES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 865 150 \$ (RETIRÉ)

18. ADOPTION DU RÈGLEMENT 372-89-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES SERVICES MOBILES SUR LES SITES MUNICIPAUX ET LORS D'ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 mars 2016 et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation le 11 avril 2016 et qu'un second projet de règlement a été adopté le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-236 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 372-89-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements, tel que remis aux membres du conseil.

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES SERVICES MOBILES SUR LES SITES MUNICIPAUX ET LORS D'ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 février 2016 et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation le 11 avril 2016 et qu'un second projet de règlement a été adopté le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-237 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 402-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'événements, tel que remis aux membres du conseil.

20. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 7 LOGEMENTS DANS LA ZONE R4-92 – CHEMIN SAINT-ALPHONSE.

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 7 logements dans la zone R4-92;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-238 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 372-89-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 7 logements dans la zone R4-92 – Chemin Saint-Alphonse, tel que remis aux membres du conseil.

21. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-38-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LE CHAPITRE 15

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 402-38 a été scindé en trois (3) règlements distincts, soit par le 402-38-1 traitant du chapitre 13, le 402-38-2 traitant du chapitre 14 et le 402-38-3, traitant du chapitre 15;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 402 afin d'abroger le chapitre 15 concernant les dispositions applicables à l'exploitation commerciale de sablières, gravières, carrières;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 juin 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 9 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'avis référendaire publié le 5 juillet 2015;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 168-2015 de la MRC Matawinie modifiant le schéma d'aménagement afin d'abroger les normes et directives d'aménagement relatives aux gravières et aux sablières, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);



CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-239 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 402-38-3 modifiant le Règlement numéro 402 et ses amendements afin d'abroger le chapitre 15 concernant les dispositions applicables à l'exploitation commerciale de sablières, gravières, carrières, tel que remis aux membres du conseil.

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

### 22. OCTROI DE CONTRAT – AGENCE DE SÉCURITÉ 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 19 avril 2016 auprès de trois (3) fournisseurs potentiels pour les services d'une agence de sécurité pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission en date du 29 avril 2016 provenant de l'entreprise VCS Investigation inc., cette soumission étant conforme aux dispositions spécifiées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire soumis pour chaque agent de sécurité s'élève à 26,44 \$, taxes incluses, et que le taux horaire soumis pour l'utilisation d'un véhicule s'élève à 5,75 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

16-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les services d'une agence de sécurité pour la saison estivale 2016 à l'entreprise VCS Investigation inc., selon les taux horaires soumis, soit 26,44 \$, taxes incluses, pour chaque agent de sécurité et 5,75 \$, taxes incluses, pour l'utilisation d'un véhicule.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 7 070 \$ du poste budgétaire numéro 02 210 00 441 au poste budgétaire numéro 02 291 00 419.

Le certificat de crédit numéro 2016-0065 a été émis pour autoriser cette dépense.

### 23. CONTRAT DE SERVICE – SERVICE ANIMALIER « PROJET PILOTE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-123, adoptée à la séance du conseil municipal du 8 mars 2016, autorisant la conclusion d'une entente avec l'organisme *Les Amis de la Pension du Jardin Secret*, organisme à but non lucratif, pour assurer la gestion d'une partie du service animalier, à titre de Projet pilote pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement, le tout en collaboration avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de négociations, une entente est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les services à être rendus par l'organisme *Les Amis de La Pension du Jardin Secret*, s'élèveront à 3 800 \$ mensuellement, plus les taxes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver une somme additionnelle de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour les dépenses et les frais inhérents à la disposition des chats et autres animaux errants ou dangereux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité du service animalier.

16-241 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la gestion d'une partie du service animalier, à titre de Projet pilote pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, à l'organisme *Les Amis de la Pension du Jardin Secret*, pour un montant de 3 800 \$ mensuellement, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sous réserve de la conformité de l'organisme auprès du Registre des entreprises du Québec, à la production de la résolution du conseil d'administration ainsi que toutes autres exigences requises en vertu de l'entente.

De confier aux officiers municipaux et à l'organisme *Les Amis de la Pension du Jardin Secret*, à ses employés, à ses agents et à ses préposés, le mandat d'application du Règlement numéro 88-2016 relatif aux animaux et de les autoriser à entreprendre les poursuites pénales contre toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement et à délivrer tout constat d'infraction à cette fin.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

De réserver une somme additionnelle de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour les dépenses et les frais inhérents à la disposition des chats et autres animaux errants ou dangereux;

Le certificat de crédit numéro 2016-0067 a été émis pour autoriser ces dépenses.

24. OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION D'UN CAMION 10 ROUES INTERNATIONAL 2014 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 15 avril 2016 pour la réparation d'un camion 10 roues International 2014;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission en date du 4 mai 2016 provenant de l'entreprise Camions Inter-Anjou inc., pour un montant de 159 205,09 \$, taxes incluses, la soumission étant conforme aux dispositions spécifiées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 5 mai 2016.

16-242 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la réparation d'un camion 10 roues International 2014 à l'entreprise Camions Inter-Anjou inc., pour un montant de 159 205,09 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0068 a été émis pour autoriser cette dépense.

25. OCTROI DE CONTRAT – PIÈCES D'ASPHALTE SUR DIVERSES RUES 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 21 avril 2016 auprès de quatre (4) fournisseurs potentiels pour des pièces d'asphalte sur diverses rues 2016;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 3 mai 2016 provenant des entreprises Bellerose Asphalte inc. et Latendresse Asphalte inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Bellerose Asphalte inc., au prix unitaire de 29,66 \$ / m<sup>2</sup>, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE / M <sup>2</sup>	CONFORMITÉ
BELLEROSE ASPHALTE INC.	29,66 \$	NON-CONFORMITÉ MINEURE
LATENDRESSE ASPHALTE INC.	36,79 \$	NON-CONFORMITÉS MINEURES

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 5 mai 2016.

16-243 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour des pièces d'asphalte sur diverses rues 2016 à l'entreprise Bellerose Asphalte inc., au prix unitaire de 29,66 \$ / m<sup>2</sup>, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0069 a été émis pour autoriser cette dépense.

26. OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE D'ÉGOUT 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 21 avril 2016 auprès de deux (2) fournisseurs potentiels pour des travaux de nettoyage du réseau d'égout pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 3 mai 2016 provenant des entreprises Léveillé (1993) inc. et ABC Environnement inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Léveillé (1993) inc., pour un montant de 36 217,13 \$, taxes incluses, la soumission étant conforme aux dispositions spécifiées aux documents d'appel d'offres, les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

ENTREPRISES	OFFRES	CONFORMITÉ
Léveillé (1993) inc.	36 217,13 \$	Conforme
ABC Environnement inc.	39 838,84 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 5 mai 2016.

16-244 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de nettoyage du réseau d'égout pour l'année 2016 à l'entreprise Léveillé (1993) inc., pour un montant de 36 217,13 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0070 a été émis pour autoriser cette dépense.

27. OCTROI DE CONTRAT – MODULES DE JEUX ET STRUCTURES – PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'améliorer et d'investir dans des modules de jeux et des structures aux parcs des chutes Dorwin, Donald-Stewart, Nichol et de la Roseraie;

CONSIDÉRANT QUE le coût des structures et des modules de jeux s'élève à approximativement 20 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Techsport inc. pour l'acquisition de ces modules et ces structures;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

16-245 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de structures et de modules de jeux auprès de l'entreprise Techsport inc., jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de ces achats à même le fonds de parcs.

Le certificat de crédit numéro 2016-0061 a été émis pour autoriser cette dépense.

28. OCTROI DE CONTRAT — TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE RAWDON — CENTRE METCALFE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 30 mars 2016 auprès de cinq (5) fournisseurs potentiels pour des travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire de Rawdon — Centre Metcalfe;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 18 avril 2016 provenant des entreprises Toitures Léon inc., Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc. et Les entreprises de rénovation Sylvain Lachance inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc., pour un montant de 56 500 \$, plus les taxes applicables, la soumission étant conforme aux dispositions spécifiées aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de monsieur François Rochette, gestionnaire de projet à la Municipalité de Rawdon, en date du 20 avril 2016.

16-246 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire de Rawdon — Centre Metcalfe à l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc., pour un montant de 56 500 \$, plus les taxes applicables, conformément aux dispositions prévues aux documents d'appels d'offres, ce montant peut faire l'objet d'ajustement jusqu'à concurrence d'une somme de 15 000 \$ selon les besoins de la Municipalité.

D'autoriser monsieur François Rochette, gestionnaire de projet, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Une somme de 28 123 \$ est affectée au Règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie) à titre de réfection de bâtiments municipaux, remboursable sur une période de 20 ans.

Le montant résiduel des coûts des travaux est financé par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

Le certificat de crédit numéro 2016-0071 a été émis pour autoriser cette dépense.

29. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (RETIRÉ)

30. OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION – LIEUX PUBLICS - PARC DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde le conseil municipal à la conservation de l'environnement et à la gestion durable des déchets;

CONSIDÉRANT QUE la présence de plusieurs poubelles orphelines au parc des chutes Dorwin;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de la Table de récupération hors foyer qui subventionne jusqu'à 70 % des coûts d'achat d'équipement pour favoriser la récupération dans les lieux publics municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise NI Corporation, laquelle se spécialise dans la gestion de matières résiduelles pour l'achat d'îlots de récupération;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la responsable de l'environnement, du comité consultatif en environnement et du Service des loisirs et de la culture.

16-247 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'acquisition de dix (10) îlots de récupération à trois voies et de neuf (9) îlots de récupération à deux voies pour le parc des chutes Dorwin à l'entreprise NI Corporation, pour un montant de 22 848,41 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de la planification et du développement du territoire et le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de subvention à la Table de récupération hors foyer ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

De financer la somme non subventionnée à même l'enveloppe budgétaire pour les projets spéciaux en matière de gestion des matières résiduelles prévue au budget 2016.

Le certificat de crédit numéro 2016-0073 a été émis pour autoriser cette dépense.

## SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 31. DEMANDE D'ACHAT DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE – M. GAÉTAN PRIMEAU – SECTION DU LOT 5 302 625 – RUE VITAL-PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Primeau, propriétaire de l'immeuble situé au 3892, rue Vital-Perreault, a soumis à l'attention de la Municipalité une offre d'achat pour l'acquisition d'une section de l'emprise de la rue Vital-Perreault correspondant à l'empiètement de sa piscine creusée dans l'emprise de ladite rue;

CONSIDÉRANT QU'une description technique correspondant à la section de la rue Vital-Perreault faisant l'objet de la présente transaction a été préparée par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2016, dossier 1778-RWD 38, minutes 3620;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Service de la planification et du développement du territoire et du Service des travaux publics.

16-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre d'achat de M. Gaétan Primeau pour l'acquisition d'une section de l'emprise de la rue Vital-Perreault connue et désignée comme étant une section du lot 5 302 625, telle que représentée à la description technique préparée par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2016, dossier 1778-RWD 38, minutes 3620. Cette vente est faite sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur, et est consentie pour un montant de 5 201,50 \$, taxes et frais incidents en sus.

De mandater la notaire Carole Jeansonne afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de l'acquéreur. Les frais liés au cadastre de la rue Vital-Perreault, résultant de la présente transaction, sont également à la charge de l'acquéreur. La signature du contrat devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivent l'avis de la notaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

### 32. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

16-249 Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs.

### 33. AFFECTATION — REMBOURSEMENT DES ASSURANCES – VOL DU VÉHICULE « BOBCAT »

CONSIDÉRANT le remboursement reçu de l'assureur de la Municipalité d'un montant de 25 246,88 \$ à titre d'indemnisation pour le vol du véhicule « Bobcat »;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule était utilisé par le Service des travaux publics et le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme reçue par l'assureur pour l'acquisition d'un véhicule « Bobcat » usagé et de divers équipements.

16-250 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à affecter la somme de 9 591 \$ pour l'achat d'équipements.

D'autoriser le Service des travaux publics à affecter la somme résiduelle pour l'achat éventuel d'un véhicule « Bobcat » usagé.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables requises aux fins de la présente résolution.

### 34. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-122 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE — SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-122 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 9 février 2016, autorisant l'acquisition d'un véhicule de type « pick-up » pour le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser que le financement utilisé pour l'acquisition de ce véhicule provient du fonds de roulement.

16-251 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De modifier la résolution numéro 16-122 afin de préciser que l'acquisition du véhicule est financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans.

35. AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084 - BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue actuellement des modifications à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture, notamment en ce qui a trait à la bibliothèque.

16-252 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le syndicat concernant les fonctions et la rémunération des employés occupant les postes de technicienne en documentation et de préposée technique.

36. CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur du Service de la sécurité incendie vient à échéance à la fin juin 2016;

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil municipal par la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les négociations et à conclure, le cas échéant, un nouveau contrat de travail avec le directeur actuel.

16-253 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les négociations en ce qui a trait au contrat de travail du directeur du Service de la sécurité incendie et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau contrat de travail à intervenir, le cas échéant.

37. SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-78 adoptée à la séance du conseil municipal du 10 février 2015, confirmant la nomination de Madame Isabelle Ménard au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture, sous réserve d'une période de probation, et autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir;

CONSIDÉRANT les modifications à la structure organisationnelle de la Municipalité ayant généré une augmentation des tâches et des responsabilités associées à ce poste, il y a lieu de réévaluer les conditions de travail de madame Ménard;

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil municipal par la direction générale.

16-254 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à réévaluer les conditions de travail de la directrice du Service de loisirs et de la culture et à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

38. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – PROGRAMME & PLAN D'ACTION – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les Services de la sécurité incendie des municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Donat et de Rawdon ont élaboré un programme de Santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la présentation de ce programme et les recommandations du comité incendie.

16-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le programme de Santé et sécurité incendie des municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Donat et de Rawdon.

39. EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2016 — SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

16-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher les étudiants suivants aux différents postes du Service des loisirs et de la culture pour la période estivale 2016 :

**Bureau d'accueil touristique**

Coordonnatrice  
Caroline Pysik

Préposé(e) au bureau d'accueil touristique  
Mélodie Sabourin  
Poste à combler

**Camp de jour**

Chef de camp  
Kristie Lavoie

Animateur  
Marie-Kim Desrochers  
Maude Pine  
Mathilde Johnson  
Gabrielle Pelland  
Gabriel Benoît  
Margrete White  
Shayna Lavoie

Accompagnateur – Camp de jour intégré  
Geneviève Laplace

**Sites récréotouristiques**

Coordonnateur des parcs récréotouristiques :  
Dave Gervais  
Normand-Alexandre Sévigny  
Jenny Lord  
Caramichèle Pilette  
Jesse Mackay

Préposé(e) à l'accueil :  
Caroline Proulx Delisle  
Nathalie Pyzik  
Jennee Rougeau-Forgues  
Vicki Rougeau  
Arianne Bourgeois  
Alexandre Robert  
Cassandra Hamelin

Préposé(e) à l'entretien :  
Alex Eddington  
Olivier Labonté  
Aymeric Bellefeuille  
Élie D'Aragon  
Christopher Lane  
Claudiel Poirier  
À combler  
À combler

Préposé(e) entretien et embarcation :

À combler

Préposé(e) à l'horticulture :

À combler

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense, la rémunération des étudiants embauchés étant prévue au budget 2016.

40. EMBAUCHE ÉTUDIANTS – CONSTABLES SPÉCIAUX — SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de constables spéciaux pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

16-257 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher les étudiants suivants à titre de constables spéciaux, pour la saison estivale 2016 :

Coordonnatrice des constables :

Charlène Desrosiers

Constables spéciaux :

Stephanie Blouin

Stacy Legault Mayer

Étienne Dulude

Julien Martin

Alexandre Gariépy

De leur confier le mandat d'application des règlements suivants :

- Règlement numéro 100-02-2 concernant l'utilisation de l'eau potable
- Règlement 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation
- Règlement de zonage numéro 372-89 (Village)
- Règlement de construction numéro 373-89 (Village)
- Règlement de zonage numéro 402 (Canton)
- Règlement de construction numéro 403 (Canton)
- Règlement 116-03 et ses amendements relatif aux nuisances
- Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement
- Règlement 25-2006 et ses amendements concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénale

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense, la rémunération des constables spéciaux étant prévue au budget 2016.

41. ESCOUADE TRICOLORE – SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE — SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un étudiant pour l'escouade tricolore pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.



16-258 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher M. Philippe Gaudette à l'escouade tricolore pour la saison estivale 2016.

De lui confier le mandat d'application des règlements suivants :

- Règlement numéro 100-02-2 concernant l'utilisation de l'eau potable
- Règlement 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation
- Règlement de zonage numéro 372-89 (Village)
- Règlement de construction numéro 373-89 (Village)
- Règlement de zonage numéro 402 (Canton)
- Règlement de construction numéro 403 (Canton)
- Règlement 116-03 et ses amendements relatif aux nuisances
- Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement
- Règlement 25-2006 et ses amendements concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénale

De mandater et autoriser le Service de la planification et du développement du territoire à pourvoir a tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser le directeur du Service de la planification et du développement du territoire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense, la rémunération de l'employé affecté à l'escouade tricolore étant prévue au budget 2016.

42. EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS – PLAGE MUNICIPALE — SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de surveillants-sauveteurs à la plage municipale pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

16-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher les étudiants suivants à titre de surveillants-sauveteurs à la plage municipale pour la saison estivale 2016 :

Coordonnatrice des sauveteurs :  
Daphné Savoie

Sauveteurs  
Tammy Lanoue-Tan  
Julien Roy

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir a tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense, la rémunération des surveillants-sauveteurs étant prévue au budget 2016.

43. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN COORDONNATEUR EN CHEF - CHUTES DORWIN - SAISON 2016

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche temporaire d'un coordonnateur en chef aux chutes Dorwin pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

16-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher monsieur Simon L'Heureux en tant que coordonnateur en chef temporaire aux chutes Dorwin pour la saison 2016, du 21 mai au 10 octobre 2016.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense, la rémunération du coordonnateur en chef étant prévue au budget 2016.

44. EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE – BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT le départ d'un étudiant aide à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un (e) étudiant (e) pour la période estivale, lequel pourra poursuivre une prestation de travail à temps partiel durant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, les entrevues ainsi que les recommandations du comité de sélection.

16-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de madame Jasmine Paradis à compter du 29 avril 2016, à titre d'aide à la bibliothèque pour la période estivale et que sa prestation de travail puisse se poursuivre à temps partiel durant l'année scolaire.

Le certificat de crédit numéro 2016-0074 a été émis pour autoriser cette dépense.

45. COMITÉ DU SERVICE ANIMALIER – NOMINATION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis sur pied un comité du service animalier composé entre autres, de 2 élus municipaux et d'un employé municipal désigné par le conseil agissant à titre de personne-ressource;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Mireille Guilbeault, à titre d'employée municipale désignée par le conseil, pour agir à titre de personne-ressource sur ce comité.

16-262 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer madame Mireille Guilbeault, à titre d'employée municipale désignée par le conseil, pour agir à titre de personne-ressource sur le comité du service animalier.

46. AUTORISATION – CHIENS – PARC DES CHUTES DORWIN – PROJET PILOTE — SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale actuelle interdit la présence de chiens dans les parcs municipaux;

CONSIDÉRANT des demandes afin que soient autorisés les chiens au parc des chutes Dorwin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à autoriser la présence de chiens en laisse au parc des chutes Dorwin, à titre de « *Projet pilote* » pour la saison estivale 2016.

16-263 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu par les conseillers :

D'autoriser la présence de chiens tenus en laisse au parc des chutes Dorwin, à titre de « *Projet pilote* » pour la saison estivale 2016.

De suspendre l'application de l'article 5.2 c) du Règlement 88-2016 relatif aux animaux concernant l'interdiction d'amener son animal dans les parcs municipaux, en ce qui concerne le parc des chutes Dorwin pour la saison estivale 2016.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Madame la conseillère Stéphanie Labelle demande le vote et Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté pour :           Katy Dupuis  
                                  Kimberly St Denis  
                                  Raymond Rougeau  
                                  Renald Breault  
                                  Louise Poirier

A voté contre :           Stéphanie Labelle

Pour :                    5           Contre :                1

Adopté à la majorité.

Madame Stéphanie Labelle expose les motifs à l'appui de sa position sur le sujet.

47. SERVICE DE LOCATION D'EMBARCATIONS NON MOTORISÉES – PLAGE MUNICIPALE – SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Canot Kayak de Rawdon a cessé ses activités de location d'embarcations non motorisées au site de la plage municipale à la fin de la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes déposées en 2015, la Municipalité souhaite reprendre la gestion de ce service de location afin de mieux desservir la clientèle;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

16-264 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à offrir un service de location d'embarcations non motorisées au site de la plage municipale pour la saison estivale 2016.

De mandater la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente pour l'utilisation des embarcations non motorisées.

D'autoriser l'embauche d'un étudiant afin d'offrir ce service de location, la rémunération de ce dernier étant acquittée à même les revenus générés par la location des embarcations.

Le certificat de crédit numéro 2016-0075 a été émis pour autoriser cette dépense.

48. SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE — BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'assurer à l'interne la surveillance de la baignade à plage municipale afin de diminuer les coûts reliés à cette surveillance et d'exercer un meilleur contrôle sur la qualité du service offert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'adjoindre des services d'une entreprise spécialisée en la matière pour la mise en place d'un plan d'organisation de la surveillance et la formation de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés aux services demandés s'élèvent à 3 317,20 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

16-265 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 317,20 \$, plus les taxes applicables, afin de retenir les services d'une entreprise spécialisée pour la mise en place d'un plan d'organisation pour la surveillance de la baignade à plage municipale ainsi que la formation des employés.

D'autoriser un transfert budgétaire du poste numéro 02 210 00 441 au poste budgétaire numéro 02 701 40 419.

Le certificat de crédit numéro 2016-0062 a été émis pour autoriser cette dépense.

49. BIBLIOTHÈQUE – MODIFICATIONS À L'HORAIRE ET AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRÊTS PERMIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite améliorer la qualité des services offerts à la clientèle de la bibliothèque Alice-Quintal en augmentant les heures d'ouverture de celle-ci et en haussant le nombre de prêts permis par usager;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

16-266 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque afin d'inclure les mardis, mercredis et vendredis de 17 h à 18 h, les jeudis durant la période estivale de 17 h à 18 h et les samedis de 12 h à 13 h.

D'autoriser l'augmentation du nombre de prêts autorisés par usager à dix (10) items durant une même période.

50. PERMIS DE RÉUNION – RENDEZ-VOUS DE JUILLET

CONSIDÉRANT QUE les Rendez-vous de juillet auront lieu les 8, 15, 22 et 29 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis pour la vente d'alcool lors de ces événements.

16-267 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour ces dates.

51. FÊTE DU CANADA – VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupe la Fête du Canada dans la tradition rawdonnoise;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité pour l'organisation de cette fête;

CONSIDÉRANT diverses demandes du comité organisateur.

16-268 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la fermeture de la rue Church, de la 4<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Church et Queen, et de la rue Queen, entre les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Avenues, de 18 h 30 à 20 h, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet et de mandater la directrice du Service des loisirs et de la culture afin de déposer une demande d'autorisation de fermeture de rues auprès du ministère des Transports du Québec.

D'autoriser la participation du Service de la sécurité incendie de la Municipalité à la parade.

D'autoriser la présentation de feux d'artifice au collège Champagneur, sous la supervision du Service de la sécurité incendie de la Municipalité.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que toutes autres demandes nécessaires dans le cadre de cette activité.

52. DEMANDE DE SOUTIEN MUNICIPAL – FRIDAY FRIENDS

CONSIDÉRANT une demande de soutien municipal de l'organisme Friday Friends, lequel offre un soutien et de l'entraide aux personnes anglophones âgées de 65 ans et plus de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

16-269 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 700 \$ à l'organisme Friday Friends afin de permettre la continuité des services offerts.

Le certificat de crédit numéro 2016-066 a été émis pour autoriser cette dépense.

53. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE-21 LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de maintenir les services essentiels et spécialisés offerts aux familles de Rawdon desservies.

16-270 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de permettre la continuité des services offerts.

Le certificat de crédit numéro 2016-0064 a été émis pour autoriser cette dépense.

54. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière afin de soutenir la semaine de visibilité de l'action communautaire autonome.

16-271 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière afin de soutenir la semaine de visibilité de l'action communautaire autonome.

Le certificat de crédit numéro 2016-0076 a été émis pour autoriser cette dépense.

55. AUGMENTATION DE LA TARIFICATION - ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT l'augmentation de certains coûts relatifs au traitement des matières résiduelles, le tarif applicable au traitement des matériaux de construction déposés à l'écocentre doit être majoré;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 16 mai 2016, le nouveau tarif s'établira à 27,70 \$ la verge cube, incluant les taxes et les redevances environnementales.

16-272 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De majorer le tarif applicable au traitement des matériaux de construction déposés à l'écocentre à 27,70 \$ la verge cube, incluant les taxes et les redevances environnementales, le tout à compter du 16 mai 2016.

56. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK — BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 8 au montant de 446 689,06 \$ taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, en date du 4 mai 2016.

16-273 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 446 689,06 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466, lequel sera libéré à la réception des quittances.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

57. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et la liste des comptes à payer au 5 mai 2016.

16-274 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

57.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 5 mai 2016 d'un montant de 471 713,50 \$.

57.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 28 489 à 28 712) au 5 mai 2016 totalisant 773 056,65 \$.

57.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 5 mai 2016.

57.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 2950 à 3011) au 5 mai 2016 d'un montant de 201 640,55 \$.

57.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 5 mai 2016 totalisant 4 994 500,18 \$.

57.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 avril 2016 totalisant 9 748 \$.

57.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois d'avril 2016 totalisant 206 297,70 \$.

58. CORRESPONDANCE

59. AFFAIRES NOUVELLES

59.1 TOURNOI DE GOLF – CHEVALIERS DE COLOMB (AJOUT)

CONSIDÉRANT l'invitation des Chevaliers de Colomb de Rawdon à leur tournoi de golf annuel le 21 mai prochain au Club de golf de Rawdon.

16-275 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour un montant de 190 \$, pour le tournoi de golf annuel des Chevaliers de Colomb de Rawdon le 21 mai prochain.

Le certificat de crédit numéro 2016-0077 a été émis pour autoriser cette dépense.

60. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

61. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-276 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 21 h 45.

---

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

---

Bruno Guilbault  
Maire